



POLE ENFANCE JEUNESSE

04 76 71 91 34

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

PIECES A FOURNIR

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Fiche de renseignements complétée, datée et signée
- Une photocopie intégrale du livret de famille ou de l'acte de naissance de l'enfant
- Une photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois :
 - Si vous êtes locataires ou propriétaires : facture GDF, EDF, EAU, téléphone fixe, abonnement internet, quittance de loyer ou attestation d'assurance habitation ;
 - Si vous venez d'emménager et que vous n'êtes pas en possession des documents ci-dessus : contrat de location ou acte de vente ;
 - Si vous êtes hébergés :
 - attestation d'hébergement sur l'honneur (annexe 2, complétée et signée par l'hébergeant et la famille hébergée ;
 - photocopie d'un justificatif de domicile de l'hébergeant ;
 - photocopie de la carte d'identité de l'hébergeant.

SUIVANT LES SITUATIONS : documents complémentaires à fournir

- Parents divorcés ou séparés avec jugement :
 - Photocopie du jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant
- Parents divorcés ou séparés sans, ou en attente, de jugement :
 - Attestation sur l'honneur de résidence des enfants (annexe 1), complétée et signée
- Demande de dérogation scolaire :
 - Imprimé de demande de dérogation fourni par la Commune de Chapareillan.



INSCRIPTION SCOLAIRE
Année scolaire 2025/2026

04 76 71 91 34 POLE ENFANCE JEUNESSE
325 Chemin des Ecoliers

Famille n°

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

ENFANT

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____ à _____ Sexe F – M

Adresse de résidence : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Ecole fréquentée précédemment (ville / département) : _____ Niveau : _____

REPRESENTANTS LEGAUX :

Représentant 1 : Autorité parentale : oui - non

Nom : _____ Prénom _____

Adresse de résidence (si différente de l'enfant) : _____

code postal : _____ Ville : _____

Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____ Tél. professionnel : _____

Adresse mail (contact de la famille) : _____

Marié(e) – Pacsé(e) – Vie maritale – Divorcé(e) – Séparé(e) – Monoparentale – Veuf (ve)

Représentant 2 : Autorité parentale : oui - non

Nom : _____ Prénom _____

Adresse de résidence (si différente de l'enfant) : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____ Tél. professionnel : _____

Adresse mail (contact de la famille) : _____

Marié(e) – Pacsé(e) – Vie maritale – Divorcé(e) – Séparé(e) – Monoparentale – Veuf (ve)

Je soussigné(e), _____

Représentant 1 ou 2 déclare exacts les renseignements portés ci-dessus.

Date et signature :

04 76 71 91 34 POLE ENFANCE JEUNESSE

Annexe 1 **Attestation sur l'honneur du lieu de résidence de(s) l'enfant(s)**

A remplir **uniquement** en cas de divorce ou séparation sans, ou en attente, de jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant.

Je soussigné(e) Mr/Mme (1) : _____

atteste sur l'honneur, que l'adresse de référence pour la scolarité de mon-mes (1) enfants(s) est celle de mon domicile situé :

Bâtiment / Résidence / autre : _____

N° : _____ Voie : _____

Code postal : _____ Ville : _____

J'ai bien pris connaissance que c'est cette adresse qui sera pris en compte pour l'inscription scolaire.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Chapareillan, le
Signature :

(1) Rayez la mention inutile

Annexe 2 **Attestation d'hébergement sur l'honneur**

A remplir **uniquement** si la famille est hébergée par une autre personne.

Je soussigné(e) Mr/Mme (1) : _____

atteste sur l'honneur, héberger à mon domicile situé :

Bâtiment / Résidence / autre : _____

N° : _____ Voie : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Mr/Mme (1) : _____

Et ses enfants (1) : _____

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Chapareillan, le

Signature de l'hébergeant

Signature de l'hébergé(e)

(1) Rayez la mention inutile
et précisez les noms et prénoms

Rappel : Article 441-7 du code pénal « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui ».